

Fiche de données de sécurité

page: 1/11

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 07.03.2008

Version: 7.0

Produit: **TANAGRA®**

620 02 H

(30418652/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 07.03.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société

TANAGRA®

Utilisation: produit phytosanitaire, herbicide

Numéro d'agrément/Numéro d'autorisation: 9628/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpsessesteeuweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe

1170 BRUSSEL/BRUXELLES, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373-2583

Téléfax numéro: +32 2 373-2760

adresse E-Mail: linda.van-bogaert@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone: +49 180 2273-112

Téléfax numéro: +49 621 60-92664

2. Identification des dangers

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Risque possible d'altération de la fertilité.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Irritant pour la peau.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

Tepraloxydim

Teneur (W/W): 5,3 %
Numéro CAS: 149979-41-9
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 40, 62, 63

hydrocarbure aromatique

Teneur (W/W): $\geq 35 \%$ - $\leq 38,7 \%$
Numéro CAS: 64742-94-5
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 65, 66, 51/53

| docusate sodique

Teneur (W/W): $\geq 1,6 \%$ - $\leq 2,2 \%$
Numéro CAS: 577-11-7
Numéro-CE: 209-406-4
Symbole(s) de danger: Xi
Phrase(s)-R: 36/38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau, mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ôter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Éliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Couleur: jaune
Odeur: aromatique(s)

Valeur du pH: 3,5 - 5,2
(1 %(m))
(en émulsion)

Point d'éclair: 112 °C (DIN EN 22719; ISO 2719)
Température d'auto-inflammation: 250 °C
Propriétés comburantes: non comburant

Données relatives à : hydrocarbure aromatique

Pression de vapeur: < 0,1 mmHg
(20 °C)
0,003 kPa
(20 °C)
0,025 kPa
(38 °C)
0,028 hPa
(50 °C)

Densité: 0,937 g/cm³
(20 °C)

Densité apparente: ne s'applique pas

Solubilité dans l'eau: émulsifiable
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): non applicable

Tension superficielle: 32,5 mN/m
(25 °C)

Viscosité dynamique: env. 7,2 mPa.s
(20 °C, 100 1/s)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:

Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,7 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: Irritant.

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Sensibilisation

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Toxicité génétique

Données relatives à : Tepraloxydim

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Données relatives à : Tepraloxydim

Evaluation du caractère cancérogène:

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

toxicité pour la reproduction

*Données relatives à : Tepraloxydim
Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Risque possible d'altération de la fertilité.*

Toxicité pour le développement

*Données relatives à : Tepraloxydim
Evaluation du caractère tératogène:
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.*

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

Expériences chez l'homme

*Données relatives à : Solvant naphta
perte de conscience, irritation cutanée, irritations des muqueuses, séquelles des poumons:*

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 10,0 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 4 mg/l, Daphnia magna

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 13 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA)

RID

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III

Sea transport

IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 07.03.2008

Version: 7.0

Produit: **TANAGRA®**

620 02 H

(30418652/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 07.03.2008

N° d'identification:	UN 3082	ID number:	UN 3082
Étiquette de danger:	9	Hazard label:	9
Polluant marin:	OUI	Marine pollutant:	YES
Dénomination technique d'expédition:	Proper shipping name:		
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS		
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains		
(contient SOLVANT NAPHTA)	SOLVENT NAPHTHA)		

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3082

Étiquette de danger: 9

Dénomination technique d'expédition:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(contient SOLVANT NAPHTA)

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 9

Packing group: III

ID number: UN 3082

Hazard label: 9

Proper shipping name:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains

SOLVENT NAPHTHA)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales****Directives UE:**

Symbole(s) de danger

Xn

Nocif.

N

Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R40

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R62

Risque possible d'altération de la fertilité.

R63

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R38

Irritant pour la peau.

R65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets
néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.9	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Tepraloxymid, hydrocarbure aromatique

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Xi	Irritant.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.